

## FA04 : Facturation avec les lectures de cartes

A partir des prestations d'octobre 2017, il est nécessaire pour chaque visite d'effectuer une lecture de carte. Cette procédure vous résume les différentes étapes.

### 1. Encoder les soins

Vos soins doivent être encodés dans l'onglet [Prescriptions] de la fiche du patient et les répartitions peuvent être faite via un des outils du menu Agenda.

Rappel :

- Après avoir tout encodé, il est conseillé de vérifier les plannings des soins avant de démarrer la facturation.
- Menu Documents > Impression des documents > Planning des soins (paysage)

### 2. Récupérer les dernières lectures

- Tous les prestataires doivent avoir synchronisé leur application ReID ou Mobi33 afin que toutes les lectures de cartes puissent arriver dans le programme.
- Ensuite, il est nécessaire de rapatrier ces lectures dans votre programme Soft33 via le menu suivant :
  - Menu **Mobi33-ReID** > **Publication et réception**
  - Cliquer sur "Synchroniser" pour rapatrier les lectures

### 3. Matching

- Avant de procéder à la facturation, il est nécessaire de vérifier s'il y a bien une lecture de carte pour chaque visite.
- Cela se passe en deux étapes :
  - ✓ D'abord, vous allez demander à votre logiciel Soft33 de faire cette vérification automatiquement via le menu de **matching automatique**.
  - ✓ Et pour terminer, vous pourrez prendre action sur les erreurs détectées dans le **matching manuel**.

Menu **Lectures de carte** > **Matching soins-lectures de carte**

#### Onglet [Sélection]

- A partir du : 1<sup>er</sup> du mois à facturer
- Jusqu'au : dernier jour du mois à facturer



## Onglet [Manuel]

## Description de l'écran :

- A gauche, dans la zone « Patients », vous avez la liste des patients ayant des soins pour la période concernée. Si vous avez un  à côté du nom du patient, c'est que pour toutes les dates, il y a bien une lecture de carte. Si vous avez un , c'est que pour au moins une date, il manque une lecture de carte.
- Au centre vous avez les soins du patient sélectionné.
- A droite, vous avez les lectures de carte pour la date sélectionnée pour ce patient.

Pour chaque Patient ayant un , cliquer dessus pour afficher les dates / visites n'ayant pas de lectures.

Dans l'exemple ci-dessus, le patient NICKY MINAJ a un  car en date du 16, deux passages sont prévus en tournée 2 et 6 mais seulement une lecture a été effectuée à 8h15. **Deux actions sont possibles :**

- Supprimer la prestation du soir : sélectionner la tournée 6 et cliquer sur le bouton "Supprimer".
- Justifier pourquoi il n'y a pas fait de lecture : sélectionner la tournée 6 et cliquer sur le bouton "Justifier".

## Bouton [Justifier]

- Choisir le type de carte pour la justification selon le type de carte habituellement lu (ex : eID belge ou Kids-id, eID étrangère ou doc. Séjour électro., ...).
- Choisir le motif de justification (par défaut, « Panne du système informatique » est sélectionné).
  - **Utilisation d'un document d'identité sans puce** : à utiliser avec un type de carte adéquat.
  - **Indisponibilité du lecteur de carte** : ce motif ne peut être utilisé que dans ReID ou Mobi33.
  - **Panne du système informatique** : en cas de lecture illisible ou endommagée ; ou pour tout autre problème lié à l'informatique.
  - **Vérification différée sans panne suite à une absence de document d'identité valide** : motif à utiliser lorsque le patient n'avait pas son document d'identité habituel.
  - **Vérification différée sans panne suite à un oubli de lecture du document d'identité** : motif à utiliser lorsque le prestataire oublie de lire le document d'identité du patient.
  - **Absence d'inter connectivité entre logiciels** : à utiliser lorsque la lecture de carte a été faite mais qu'elle se trouve dans une autre base de données ou un autre logiciel.
- Encoder le NISS du patient ou cliquer sur le bouton  .
- Encoder le numéro de série de la carte ou cliquer sur le bouton  .
- Remarque :  
Si le type de carte est sélectionné sur « Vignette », choisir la justification vignette.
  - **La présence simultanée du bénéficiaire et du dispensateur n'est pas requise** : à utiliser pour des actes adéquats où le prestataire ne doit pas obligatoirement être en présence du patient, comme la consultation infirmière.
  - **Le bénéficiaire ne dispose pas de document d'identité** : à utiliser dans le cas où le patient n'a pas d'autres documents d'identité valides avec lui.
- Cliquer sur « Enregistrer ».
- Lorsque la justification est enregistrée, elle apparaît comme une lecture. Il faut ensuite cliquer sur « Lier » afin de lier le soin à la justification encodée manuellement.

